

Conditions générales de vente

1. Acceptation des conditions générales

Les présentes conditions générales de vente et règlement de compétition visent à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription au Triathlon du Lion. Par son inscription au Triathlon du Lion, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation, le règlement de compétition de l'organisateur. Ces conditions régissent les rapports juridiques entre le participant et l'organisateur : Club Trilion Belfort, 10 rue de Londres, 90000 BELFORT.

L'ensemble des données fournies par l'acheteur et la confirmation enregistrée valent preuve de la transaction. La confirmation vaut signature et acceptation des opérations effectuées. Le vendeur a l'obligation de communiquer par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée. Les présentes conditions générales de participation au Triathlon du Lion sont soumises au droit français.

Le présent règlement des épreuves et CGV du Triathlon du Lion sont consultables sur le site internet www.triathlondulion.com rubrique « CGV et Règlement ».

2. Modifications des conditions générales de vente

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

3. Inscription

L'inscription à la compétition s'effectue exclusivement au moyen du formulaire d'inscription disponible sur le site commercial officiel de l'application d'inscription en ligne de l'organisateur. Aucune autre forme de transmission ou d'inscription ne sera acceptée. L'inscription du participant ne sera effective qu'après le paiement intégral des droits d'inscription et la confirmation par mail de la plateforme d'inscriptions.

Un nombre maximum de participants a été fixé par épreuve. Lorsque le nombre maximum de participants sera atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente (laissée à l'appréciation de l'organisateur). Les inscriptions seront clôturées au plus tard 15 jours avant le départ des épreuves, dans la limite des places disponibles. En outre, l'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'inscription de toute personne, à motif légitime.

En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la compétition si celui-ci a sciemment communiqué des informations inexactes le concernant au moment de l'inscription.

L'athlète ne doit faire l'objet d'aucune sanction d'interdiction totale ou temporaire de pratique par une fédération (FFTRI, FFN, FFC, FFA ou FSPT), de la Commission Nationale ou Régionale de Discipline, et/ou par la Commission de Première Instance de Lutte contre le Dopage ou un tribunal arbitral ou judiciaire.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel mais transférable à une tierce personne via

l'espace « Koureurs" en ligne sur Sporkrono. La participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation par le participant d'une licence sportive originale « compétition » (pratiquant) en cours de validité de la fédération nationale de triathlon (FFTRI ou étrangère) affiliée à l'ITU.

Le participant non licencié, aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'une Licence Expérience au moment de l'inscription en ligne.

4. Dossards

Chaque participant devra retirer personnellement son dossard pendant les heures prévues à cet effet, et au plus tard une heure avant le départ de la course. Le dossard d'une équipe Relais pourra être retiré par un seul membre de l'équipe sous réserve de présentation et de remise des justificatifs de l'ensemble des membres de l'équipe.

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

En cas de non-présentation des pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

5. Paiement par CB / Débit de la carte bancaire

Le paiement n'est possible que par carte bancaire. Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

6. Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

7. Remboursement / Transfert

Remboursement :

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve par le participant, le participant pourra prétendre à un remboursement :

- s'il a souscrit à l'assurance au moment de l'inscription en ligne, et ce jusqu'au départ de l'épreuve (coup de pistolet). Voir conditions générales de vente de l'assureur au moment de la souscription (indépendant de l'organisateur et de Sporkrono)
- Si l'organisateur ouvre une liste d'attente sur la course choisie, le participant aura la possibilité de revendre son dossard sur la plateforme spécifiée à un athlète intéressé par son inscription, sans frais supplémentaire. Il devra alors procéder à un transfert classique depuis son espace « Koureur » avant la date limite d'inscription (soit 15j avant l'évènement)

Transfert :

Le transfert de dossard est **possible en ligne**, sur l'espace « Koureur », jusqu'à la date de clôture des inscriptions (15 jours avant l'évènement). Après cette date, les demandes de transfert ne seront plus possibles.

Le transfert d'une épreuve L ou M vers une épreuve M ou S est également possible jusqu'à la date de clôture des inscriptions, mais **sans remboursement** de la différence de tarif. Le transfert d'une épreuve S ou M vers une épreuve M ou L est possible, en s'acquittant en ligne (espace client) de la partie restant à la charge du participant.

Aucun report d'une année sur l'autre ne sera autorisé.

8. Annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- d'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé, les horaires de courses ou la typologie des épreuves (duathlon en cas de température trop basse de l'eau par exemple),
- de supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'épreuve prise dans les 7 jours précédents l'épreuve, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

9. Limitation de la responsabilité de l'organisateur

La responsabilité de l'organisateur pour les éventuels préjudices matériels et/ou commerciaux est exclue. Cette limitation ne s'applique pas lorsque le préjudice a été causé par une faute intentionnelle ou la négligence grave de l'organisateur ou l'inexécution par l'organisateur d'une obligation contractuelle essentielle au contrat ou en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne. La limitation de responsabilité précitée s'étend également à la responsabilité civile personnelle des employés, représentants, préposés et tiers auxquels l'organisateur a recours dans le cadre de l'organisation de la manifestation et avec lesquels il est lié par contrat.

L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en outre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif. Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied, de cyclisme et de natation. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de chutes, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries. Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés. Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance. Le participant déclare avoir conscience des risques liés à la consommation d'alcool, de médicaments et de drogues susceptibles d'affecter sa faculté d'appréciation et ses aptitudes physiques, avant, pendant ou après l'épreuve. Le participant est seul responsable de toutes les conséquences pouvant résulter de la consommation de telles substances. Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais des soins et traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant la perte ou le vol d'objets appartenant au participant. En outre, l'organisateur décline toute responsabilité pour la perte ou le vol d'objets appartenant au participant que ce dernier fait garder gratuitement par des tiers mandatés par l'organisateur, étant entendu que l'organisateur reste responsable des éventuelles fautes lourdes commises dans l'exercice du choix de ces tiers.

10. Liste d'attente

Un système de liste d'attente pourra être mis en place par l'organisation, pour enregistrer et attribuer des dossards par ordre chronologique. Cette décision lui revient et sera laissée à son appréciation et à sa discrétion.

11. Conditions de validation de l'inscription au Triathlon du Lion

Pour l'ensemble des épreuves :

- S'acquitter du paiement
- Présenter les pièces justificatives demandées en ligne.

En cas de non-présentation des pièces demandées, ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

Pour toute demande d'inscription d'un mineur :

- Le formulaire d'inscription en ligne doit être complété par le représentant légal ;
- L'acceptation des conditions générales de vente et du règlement sportif des épreuves doit être effectuée par le représentant légal ;
- Une autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal si demandée en ligne.

Si le mineur n'est pas titulaire d'une licence FFTRI « compétition » (pratiquant) en cours de validité, la Licence Expérience doit être souscrite et réglée en ligne en plus des droits d'inscription, et ce par le représentant légal uniquement.

12. Assurance

Tous les participants aux épreuves du Triathlon du Lion sont couverts par les garanties prévues au contrat d'assurance responsabilité civile individuelle et accident corporel souscrit par le club TriLion Belfort, association organisatrice du Triathlon du Lion, auprès de la compagnie d'assurance MAIF. L'organisateur du Triathlon du Lion ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants.

L'assureur de l'organisateur ne prend pas en charge le/les dégât.s matériel.s que l'athlète pourrait causer à son vélo ou au vélo d'un tiers, ni par un tiers (les dommages aux vélos ne sont pas garantis, y compris en responsabilité civile lors de collision entre triathlètes).

Il est rappelé qu'il peut être de l'intérêt de l'athlète de souscrire auprès de l'assureur de son choix un contrat d'assurance dommages matériels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.

13. Cession du droit à l'image

A défaut, par l'acceptation des présentes conditions générales de vente, chaque participant autorise expressément l'organisateur du Triathlon du Lion ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, son nom, son image (photographies, vidéos), sa voix (interviews, vidéos) et sa prestation sportive dans le cadre de la compétition en vue de toutes exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Triathlon du Lion, notamment vidéo, radio, télévision, podcast, Internet, enregistrements, film, publicité, matériel publicitaire, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les droits audiovisuels relatifs à la compétition appartiennent exclusivement à l'organisateur.

14. Protection des données

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription et pour la gestion des services facultatifs (option individuelle organisation des soins médicaux, annulation...) que vous auriez éventuellement choisi d'acquérir. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel aux fins précitées. Les données à caractère personnel collectées conformément à l'article pourront être transmises à des prestataires tiers chargés de chronométrer le participant d'élaborer les listes de résultats et de les publier sur Internet. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin.

Pour l'élaboration des listes des candidats au départ et des listes de résultats, les données suivantes seront collectées et traitées pour chaque participant : nom, prénom, année de naissance, sexe, nom du club, numéro de dossard et résultats (placement et temps). Ces listes seront publiées sur tous supports accompagnant la manifestation (sous forme imprimée et sur Internet). Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la collecte et l'utilisation de ses données à caractère personnel à cette fin.

Les données à caractère personnel enregistrées conformément à l'article 8-1 pourront être communiquées aux prestataires chargés de photographier les participants, afin de lui permettre l'envoi des photographies aux participants. Par son inscription, le participant accepte et autorise expressément la transmission de ses données à caractère personnel à cette fin.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@triathlondulion.com en indiquant votre nom, prénom, adresse et, si possible, votre numéro d'inscription.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

15. Litige

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra. Les Tribunaux de Belfort seront seul compétents.

16. Non-restitution de la puce (transpondeur) de chronométrage

Toute absence de restitution de la puce (transpondeur) de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée **quatre-vingt-dix euros (90€)** au concurrent concerné.

Pour rappel, la puce (transpondeur) est à remettre à l'issue de la course, dans la zone d'arrivée.

17. Règlement sportif

Le présent règlement sportif s'applique à tout participant aux épreuves organisées par le Club TriLion Belfort dans le cadre du Triathlon du Lion.

L'inscription aux compétitions vaut acceptation de ce règlement et toute personne inscrite au Triathlon du Lion s'engage à son respect.

1. Présentation des épreuves

7 épreuves de triathlon sont organisées au titre du Triathlon du Lion, à savoir :

JOUR	EPREUVES	FORMULE	DISTANCES : natation/vélo/ course			HORAIRES	NB MAXI
Samedi 22 mai 2027	L	Solo / relais	1900m (2 boucles 950m)	86km	20km (3 boucles 6,8km)	9H / 17H30	800
	Aquathlon handi	Equipe	320m		9,5km	10H / 12H	20 éq
	Kids 1	Solo	50m	1,1km	750m	16H / 16H25	80
	Kids 2	Solo	100m	2,1km	1000m	16H45 / 17H20	80
	Kids 3	Solo	200m	3,9km	1600m	17H45 / 18H30	80
Dimanche 23 mai 2027	S découverte	Solo / duo / relais	320m (départ base nautique face plage)	24km	5,1km	9H / 11H20	800
	M	Solo / duo / relais	1500m (2 boucles 750m)	41km	10,2km (2 boucles 5,1km)	13H30 / 17H30	800
			Départs natation : L : Rolling start depuis la plage, 2 boucles avec sortie australienne Kids 1,2,3 : Mass Start S : Rolling start depuis la base nautique, ligne droite M : Rolling start depuis la plage, 2 boucles avec sortie australienne				

Toutes les épreuves se déroulent sur le site du lac du Malsaucy - base départementale nautique et de loisirs située sur la commune de Sermamagny (90) :

- la natation de toutes les épreuves s'effectue dans le plan d'eau du Malsaucy.
- les parcours cyclisme empruntent les routes du Territoire de Belfort, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône sur un périmètre s'étendant, selon les épreuves, jusqu'au Ballon d'Alsace en passant par Plancher-Bas, Giromagny, Rougemont-le-Château et Masevaux.
- les épreuves de course à pied se déroulent sur les chemins qui quadrillent et entourent le site.

Le détail de tous les tracés sont consultables sur le site ["triathlondulion.com"](http://triathlondulion.com)

2. Conditions de participation

Les épreuves du Triathlon du Lion sont ouvertes à tous, licenciés de la Fédération Française de Triathlon (FFTria) ou non, et doivent satisfaire aux conditions d'âges suivantes :

EPREUVES	EPREUVES	CATEGORIES	AGE
SAMEDI 22 MAI 2027	L	Junior, senior, master	Minimum 18 ans
	Aquathlon handi	/	Minimum 16 ans
	Kids 1	Mini poussin Poussin	6 à 8 ans
	Kids 2	Poussin Pupilles	9 à 11 ans
	Kids 3	Benjamin Minimes	12 à 15 ans
DIMANCHE 23 MAI 2027	S	Cadet, junior Senior, master	Minimum 16 ans
	M	Junior, senior, master	Minimum 18 ans

3. Inscriptions :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

Pour les licenciés :

- licence FFTRI ou licence d'une fédération affiliée à l'ITU (nota : validité uniquement pour les fédérations suivantes : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse - sinon cf. "non-licenciés").

Pour les non-licenciés :

- Les personnes non-licenciées et licenciées FFTRI « Loisir », « Dirigeant » ou « Action » devront souscrire à la « Licence Expérience ».
- Les personnes non-licenciées et licenciées FFTRI « Dirigeant » ou « Action » devront répondre au formulaire info santé.
- Pour les mineurs : en complément des pièces ci-dessus, le formulaire d'inscription en ligne doit être complété par le représentant légal, de même qu'il doit dûment accepter les conditions générales de vente et le présent règlement sportif.

Il est possible de s'inscrire de manière individuelle ou en "duo-mixte" (sur épreuves S et M), mais ces derniers s'inscrivent également en individuel. Il est précisé que seuls les athlètes de catégories senior et vétéran peuvent effectuer plusieurs activités au sein d'une même équipe.

4. Modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de remboursement

Les modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de remboursement sont précisées dans les CGV ci-avant.

5. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue aux horaires suivants :

	Vendredi 21 mai 2027	Samedi 22 mai 2027	Dimanche 23 mai 2027
Toutes les courses	14h à 20h	7h à 18h	7h à 12h30

La priorité de retrait de dossards sera donnée aux athlètes de 7h à 8h qui courent le jour même.

A chacun des participants est remis un sac et une enveloppe comportant :

- un dossard
- une puce (transpondeur) et son support
- un bonnet de bain
- un bracelet poignet numéroté
- une étiquette autocollante numérotée pour le vélo et une pour le casque
- un cadeau d'inscription

Les puces sont à restituer à la fin de l'épreuve, dans la zone arrivée. Toute puce non restituée sera facturée 90 €.

6. Consignes sportives

La manifestation est sous agrément FFtri et la compétition est soumise au Règlement Sportif Fédéral, disponible sur <https://www.fftri.com/competitions/competitions-nationales/reglementation-des-epreuves-nationales/>. L'inscription aux compétitions vaut acceptation et respect de ce règlement et des présentes dispositions.

Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (organisateurs, arbitres et bénévoles).

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout et partie.

Aire de transition : un contrôle de conformité est effectué à l'entrée du parc, suivant les règles fédérales (vélo, port du casque, identification du concurrent : dossards, stickers, port de la puce (transpondeur) électronique).

Horaires du parc à vélo :

	Ouverture	Fermeture	Récupération vélos
SAMEDI			
L	7h	8h30	Dès que le dernier vélo est sorti du parc
Aquathlon	8h30	10h	
kids	14h30	15h30	
	15h15	16h15	
	16h15	17h15	

	Ouverture	Fermeture	Récupération vélos
DIMANCHE			
S	7h	8h30	
M	11h30	13h	

Natation : le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire.

Les distances L et M effectuent 2 tours de circuit avec sortie à l'Australienne.

Le départ des épreuves L, M et S se fera en "rolling start" avec des vagues de 10 athlètes toutes les 5 à 10 secondes.

Le départ des épreuves Kids se fera en "mass start".

Cyclisme : **le drafting / abri-aspiration est interdit**, quelle que soit l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation.

La course s'effectue sur des routes ouvertes à la circulation et les concurrents ont **l'obligation de respecter les règles du Code de la Route**, en particulier de rouler sur le côté droit de la chaussée, de ne pas couper les virages ou franchir les lignes axiales, quelles que soient les circonstances et quelle que soit la configuration routière. Cette obligation s'impose à l'ensemble des épreuves considérées sur tous les circuits empruntés.

En cas d'accident dû au non-respect du code de la route, le concurrent engage seul sa responsabilité et sera soumis aux pénalités arbitrales FFTRI.

Course à pied : la distance L effectue 3 tours de circuit et la distance M effectue 2 tours de circuit.

Tout concurrent n'ayant pas effectué les tours requis sera disqualifié (contrôle au niveau des boucles de passage et de comptage des temps).

Des temps limite suivants sont institués sur ces mêmes distances L et M :

- distance L :
 - 15h00 : celui qui ne s'engage pas sur la partie course à pied avant 15h00 est mis hors course et disqualifié ;
 - 17h00 : celui qui ne s'engage pas dans son 3ème tour de CAP avant 17h00 est mis hors course et disqualifié ;
- distance M :
 - 16h30 : celui qui ne s'engage pas sur la partie course à pied avant 16h30 est mis hors course et disqualifié.
- Distance S :
 - 10h45 : celui qui ne s'engage pas sur la partie course à pied avant 10h45 est mis hors de course et disqualifié.

7. Chronométrage

Chaque concurrent est équipé d'une puce (transpondeur) permettant le chronométrage avec relevé des temps intermédiaires : entrée et sortie de l'eau, sortie du parc AT, retour parc AT, départ course à pied, boucles et arrivée.

8. Ravitaillements

Les ravitaillements prévus sont les suivants (*pas de ravitaillements lors des épreuves Kids sauf à l'arrivée*) :

Jour de course	Épreuve	Localisation kilomètre	Ravitaillement
Samedi 22 mai 2027	L - vélo	24 km	Liquide
		46 km	Solide + liquide
		60 km	Solide + liquide
	L - course à pied	0 km	solide+ liquide
		2,3 km	solide+ liquide
		4,6 km	Liquide
	Aquathlon	2 km et 5km	Solide + liquide
	Kids	Pas de ravito	Pas de ravito
Dimanche 23 mai 2027	S - vélo	Pas de ravito	Pas de ravito
	S - course à pied	0 km	solide+ liquide
		2,1 km	solide+ liquide
	M - vélo	27,5 km	solide+ liquide
	M - course à pied	0 km	solide+ liquide
		2,1 km	solide+ liquide

Les points de ravitaillements pourront être modifiés selon la météo.

9. Contrôle des courses

Les arbitres veilleront au respect du règlement sur tout le parcours : les concurrents ne respectant pas l'éthique et l'équité sportives de même que le présent règlement pourra faire l'objet de pénalités ou d'une disqualification et mis hors course sans appel.

Les arbitres sont qualifiés FFTri, et ont pour mission :

- de veiller au comportement des concurrents (respect du règlement fédéral, de l'éthique sportive et environnementale ...);
- de garantir sécurité et protection des concurrents;
- de faire respecter l'équité.

Le barème des pénalités est de 5 mn pour la distance L, 2 mn pour la distance M et 1 minute pour les autres distances. Les temps de pénalités seront à effectuer dans la box de pénalité située au parc à vélo, avant la prochaine épreuve. Si la pénalité n'a pas été effectuée, le concurrent sera disqualifié.

Des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de la manifestation à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage et des autorités sanitaires. Les athlètes devront s'y conformer sous peine de disqualification.

10. Briefings

Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera dans la 1/2 heure qui précède les départs, de façon à être informés des particularités ou conditions propres aux épreuves (impératifs de sécurité, points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.).

Ils doivent avoir pris connaissance préalablement des parcours et des briefings présentés et consultables sur le site "triathlondulion.com").

11. Respect de l'Environnement

Les athlètes se doivent de respecter la Réglementation Fédérale (FFTri), en particulier celle concernant le respect de l'environnement : ils sont notamment dans l'obligation de "prendre toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel ils évoluent".

Dans le cas présent, les épreuves se déroulent pour partie en milieu naturel préservé : site du Malsaucy et ses environs, en particulier pour tous les circuits de course à pied. En outre, l'épreuve vélo du Longue Distance L traverse des périmètres Natura 2000, notamment au Ballon d'Alsace. Les concurrents s'engagent à respecter ces espaces et à ne procéder à aucun jet de détritus sur le parcours. D'une manière générale, le jet de détritus ou l'abandon de matériel, de vêtements et d'accessoires est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout défaut et non-respect de l'éthique environnementale est passible de sanction voire de disqualification.

Sur le site-village du Triathlon, une gestion sélective des déchets est mise en place de manière à favoriser le tri des déchets. Le public et les concurrents sont invités à s'y conformer.